Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité en bref

Conseil central
du Montréal
métropolitain–CSN

No 3
Décembre 2017

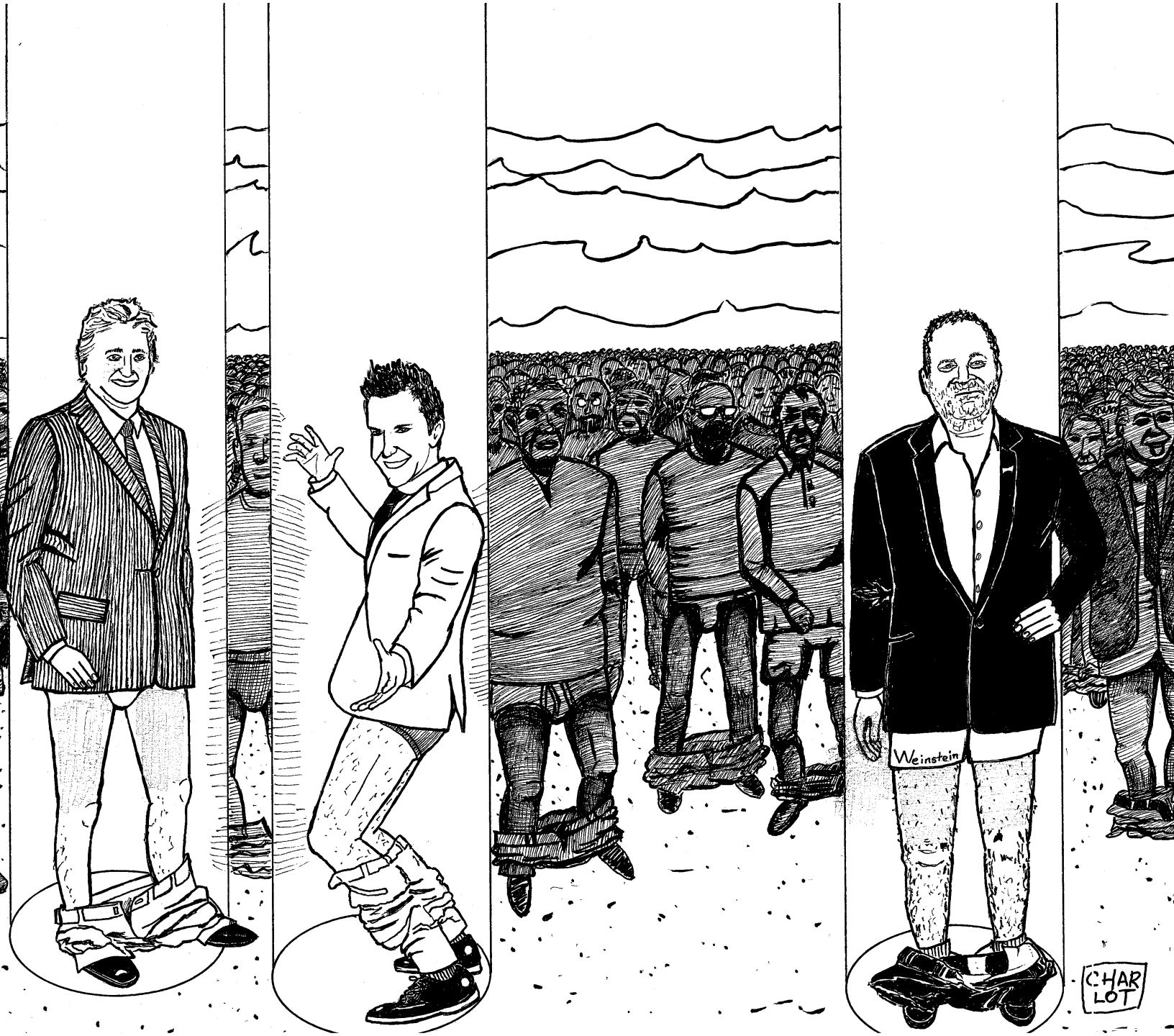

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité en bref

Responsable : Manon Perron

Coordination et rédaction : Nathalie Cliche

Montage : Maude Péloquin

Correction des textes : Michèle Delsemme

Caricature : Charles Gagnon

Photographies : Michèle Delsemme

Pour abonnement :
receptionccmm@csn.qc.ca
Téléphone : 514 598-2021

À l'agenda

Décembre

6
Assemblée générale

4-5-6
Exécutif syndical I

18-19-20
Exécutif syndical II

8
SGS, logiciel de trésorerie

11-12
Délégué-e syndical

13-14
Initiation à la santé sécurité au travail

Janvier

31
Assemblée générale

15-16-17
Exécutif syndical I

15-16 janvier
Condition féminine

11-12 et 18-19
Trésorerie

26
SGS, logiciel de trésorerie

22
Comité de surveillance

23-24
Délégué-e syndical

25-26
Initiation à la santé sécurité au travail

30-31
Initiation to Health and Safety

éditorial

La violence faite aux femmes est un enjeu syndical

Dominique Daigneault
Présidente du CCMM–CSN

En 1999, l'ONU proclamait le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ainsi, au Québec, tous les 25 novembre s'amorce une campagne de 12 jours de sensibilisation et d'action contre la violence faite aux femmes. Cette campagne s'achève le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Cette journée a été instituée par le Parlement canadien en mémoire de la terrible tragédie qui s'est produite le 6 décembre 1989 alors que Marc Lépine assassinait 14 femmes à la Polytechnique, simplement parce qu'elles étaient femmes.

La violence faite aux femmes revêt plusieurs formes, de la plus brutale à la plus insidieuse. Elle s'inscrit dans une culture patriarcale qui persiste et l'entretient. Elle est un puissant obstacle à l'égalité pleine et entière entre les hommes et les femmes. Au-delà des statistiques, nous sommes toutes touchées d'une manière ou d'une autre, que nous en ayons été victimes directement ou indirectement. Quelle femme n'a jamais senti les battements de son cœur accélérer alors qu'elle rentre chez elle à la noir-cœur tombée. Vivre dans une société où l'on sait que l'agression est possible du seul fait de son sexe suffit à faire naître la peur. De plus, dans la plupart des cas, les victimes connaissent leur agresseur. C'est l'ami, le père, l'oncle, le collègue, le patron, le conjoint. La violence faite aux femmes est donc aussi une histoire de trahison. C'est se sentir trahie par cet ami, ce père, cet oncle, ce conjoint, ce collègue et parfois même par son entourage, la police, voire son syndicat.

Peu de femmes dénoncent la violence dont elles sont victimes. Les raisons qui les en empêchent sont multiples. Peur de ne pas être crue : « Voyons donc, c'est tellement un bon gars », « Les preuves ne sont pas assez probantes, c'est votre parole contre la sienne, Madame ». Peur des représailles : se faire reprocher d'avoir porté plainte, se faire isoler par ses proches ou par ses collègues de travail, se faire menacer. Peur de se faire mettre la responsabilité sur les épaules : « as-tu dit non clairement ? » « Comment étais-tu habillée ? » « Avais-tu consommé de l'alcool ou de la drogue ? » Peur de ne pas être capable d'affronter la lourdeur des processus de plaintes. Peur d'être revictimisée, de rouvrir des blessures intérieures. Peur de se voir dénigrée ou de voir sa plainte banalisée : « Ce sont des blagues, c'est toi qui n'as pas le sens de l'humour. » Bref, je pourrais continuer ainsi longuement.

Qu'il s'agisse de harcèlement ou de violence brutale, plusieurs vivent trop longtemps seules avec leur lourd secret. C'est probablement pour cette raison que les campagnes telles #agressionnondénoncée et #moiaussi connaissent un tel engouement. Elles permettent une libération de la parole trop longtemps étouffée. On sort de l'isolement pour joindre sa voix à celle de millions d'autres femmes. Cette souffrance vécue individuellement est collective et politique. Et elle doit cesser si l'on veut atteindre une réelle égalité entre les hommes et les femmes.

À ce titre, les organisations syndicales ont un rôle essentiel à jouer, et ce, même si cela peut sembler délicat à première vue, notamment lorsque la situation implique deux collègues. D'ailleurs, il existe de la jurisprudence à cet égard. Mais l'action syndicale contre la violence faite aux femmes va bien au-delà du devoir de représentation de nos membres. Si l'on revendique une société plus juste et solidaire, notre action doit traduire une prise de position réelle et concrète pour des rapports plus égalitaires entre les hommes et les femmes. On doit être en mesure de donner une voix aux travailleuses, aux femmes. On peut agir en prévention en se prononçant publiquement contre la violence faite aux femmes et en mettant de l'avant des mesures qui leur permettent de prendre leur place et de se réaliser dans tous les milieux de travail, même dans ceux que l'on dit traditionnellement masculins. Les membres de nos syndicats doivent sentir que si elles font face à de la violence, elles seront crues, accueillies, accompagnées et qu'elles ne subiront pas de représailles.

Si l'on veut que la violence faite aux femmes cesse, il faut faire plus que s'indigner. Il faut agir. Tous les jours. Maintenant.

#Moiaussi

Le CCMM–CSN tient à saluer le courage des nombreuses victimes qui ont osé dénoncer, et condamne toutes formes de violence. En matière de harcèlement sexuel, c'est tolérance zéro ! Nous vous invitons à obtenir la politique de prévention de la violence et du harcèlement au travail sur le site Web du CCMM–CSN ou de la CSN ou au service de la documentation.

www.ccmm-csn.qc.ca
Conseil central du Montréal métropolitain–CSN

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Dans son mot d'ouverture, la présidente du conseil central, Dominique Daigneault, a d'abord salué la détermination des travailleuses des CPE et les a félicitées pour leur mobilisation exemplaire lors de la marche à Montréal le 30 octobre dernier, où plus de 1500 personnes étaient présentes. Elle a également parlé de la vague de dénonciation #moiaussi qui a déferlé sur le Québec au cours des dernières semaines et a souligné le courage des victimes qui ont osé dénoncer. Elle a ensuite invité les délégué-es à la marche du 12 novembre contre la haine et le racisme.

Le premier invité de la soirée, André Miousse, vice-président vie syndicale de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM), a informé l'assemblée sur l'organisation du Syndicat des travailleuses et travailleurs des industries manufacturières (STTIM), qui a été créé spécialement pour accueillir et soutenir des petits groupes de travailleuses et travailleurs du secteur. Cela a d'ailleurs suscité l'intérêt des délégué-es, qui ont posé plusieurs questions à notre invité.

L'assemblée générale se déroulant quelques jours à peine avant les élections municipales et l'enjeu du transport collectif étant au cœur des préoccupations des Montréalais, le comité environnement et développement durable a visé juste avec sa présentation sur la position du CCMM–CSN sur le Réseau électrique métropolitain (REM). Nos deux invités, messieurs Jean-François Lefebvre et Luc Gagnon, qui ont fait de nombreuses recherches sur le sujet, ont d'ailleurs pu répondre avec pertinence aux nombreuses questions des militantes et militants.

Par la suite, les délégué-es ont été appelés à voter sur quelques postes. Au comité des lettres de créances, c'est le camarade Roger Davidson qui a été élu. Il y avait aussi trois postes à combler sur le comité de mobilisation et les élu-es sont les camarades Émilie Sarah Caravecchia, Valery Robichaud et Martin Renaud. Solidarité!

Syndicat des responsables de service de garde en milieu familial-CSN

Non aux pressions du privé

crédit photo : Louise Leblanc

Le but premier du projet de loi 143 est de permettre l'établissement de standards communs à tous les services de garde en milieu familial. Afin d'assurer la qualité et la sécurité de tous les services de garde de nos enfants, il est grand temps que le gouvernement Couillard mette de l'ordre dans les milieux de garde privés. Ce sont les services de garde régis qui offrent la meilleure qualité, toutes les études le démontrent. Tous les parents souhaitent le meilleur pour leurs enfants. Le gouvernement devrait donc avoir le courage de faire passer la qualité des services offerts à nos enfants avant les profits du privé! Solidarité!

Journée mondiale de la lutte contre le sida le 1er décembre

Syndicat des travailleuses (eurs) des centres de la petite enfance de Montréal et Laval - CSN

La menace de grève des 7 et 8 novembre a permis d'en arriver à une entente de principe le 6 novembre. Cette entente nationale sera présentée aux travailleuses des CPE lors de consultations prochaines. C'est donc un dossier à suivre. Solidarité!

On est à boutte!

Un accouchement avec une sage-femme engendre d'immenses bénéfices à tous les points de vue. Les sages-femmes désirent être valorisées comme l'ensemble des professionnelles du réseau de la santé. Depuis 2015, le Regroupement Les Sages-femmes du Québec (RSFQ) demande au gouvernement de négocier, mais le ministre Barrette affirme que les demandes se feront à coût nul! Pourtant, aucune négociation dans le réseau de la santé ne s'est conclue à coût nul et le gouvernement a annoncé un des plus importants surplus budgétaire de l'histoire du Québec! La patience a ses limites, les sages-femmes sont à boutte! Solidarité!

Réseaux d'entraide

De respect et de solidarité

Au-delà de la remarque plutôt déplacée d'un collègue ou du comportement exempt de civilité d'un supérieur, il y a un pas qui est franchi dans l'intimité qui nous est propre. Le malaise a tôt fait de s'installer et la souffrance creuse lentement mais sûrement ses sillons de peurs et de doutes.

À ce titre d'ailleurs, l'actualité des dernières semaines a été particulièrement révélatrice de la détresse vécue par un nombre inquiétant de femmes et d'hommes au sein de différents milieux de travail. Le nombre de plaintes et d'allégations de violences sexuelles a littéralement bondi et généré un questionnement essentiel sur le respect et la responsabilité de chacun et de chacune dans la promotion de relations égalitaires, saines et harmonieuses dans son milieu de travail.

La Loi sur les normes du travail comporte des dispositions sur le harcèlement psychologique au travail qui protègent la majorité des salarié-es québécois. Si l'on se réfère à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail, la définition du harcèlement psychologique comprise dans la Loi sur les normes du travail inclut le harcèlement sexuel au travail et le harcèlement fondé sur l'un ou l'autre des motifs énumérés dans l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne : la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Dans l'esprit de la Charte des droits et liberté de la personne du Québec, tout être humain a droit notamment à l'égalité, à la dignité et à des conditions de travail justes et raisonnables.

Toute forme de violence et de harcèlement au travail constitue donc une violation des droits de la personne.

En 1982, lors de son congrès, la CSN se penche pour la première fois sur ce dossier du harcèlement sexuel pour en aborder les définitions et les orientations. Des politiques ont été votées par les fédérations et les conseils centraux pour favoriser les interventions dans les syndicats.

Dix ans plus tard, le congrès donne le mandat au comité confédéral de condition féminine d'élaborer une politique visant à contrer toute forme de harcèlement et de violence au travail. En 2003, la CSN publie une politique de prévention de la violence et du harcèlement au travail qui prévaut encore aujourd'hui dans les syndicats. Cette dernière est présentement en cours de révision et devrait être disponible sous peu.

Briser la culture du silence

Ce vent de scandales aura réussi à bousculer une culture du silence qui, malgré des recours possibles pour les victimes, a trop longtemps prévalu.

Les paliers fédéral et provincial et les ministères ont rapidement réagi; du côté fédéral, le projet de loi C-65 de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main- d'œuvre et du Travail, Patty Hajdu, vise à resserrer le Code canadien du travail pour obliger tous les employeurs à élaborer une politique afin de prévenir toute forme de harcèlement et de violence et les forcer à agir lorsqu'ils reçoivent de telles plaintes. Du côté provincial, la ministre du Travail, Dominique Vien, devrait déposer avant les fêtes une réforme de la Loi sur les normes du travail. Quelque 260 000 entreprises seront donc tenues de se doter d'une politique pour contrer spécifiquement le harcèlement sexuel au travail; des modifications qui toucheront avant tout les entreprises non syndiquées, mais qui permettront certainement de sensibiliser les syndicats à l'importance d'accueillir rapidement les plaintes et d'en faciliter la résolution.

Au fil des ans, la CSN a toujours souhaité fonder ses actions sociales et syndicales sur des principes de justice sociale, de liberté et de respect de la personne.

La conjoncture actuelle ne saurait davantage favoriser la promotion de telles valeurs. Il nous faut non seulement être solidaires mais plus que jamais responsables au quotidien de nos paroles et de nos conduites pour que nous puissions, chacun et chacune, évoluer dans un milieu empreint de civilité.

Je te respecte. Tu me respectes. Je me respecte.

Danielle Bourgouin
Responsable régionale du développement des réseaux d'entraide

La Campagne du ruban blanc est l'initiative la plus importante au monde pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

Le ruban blanc est devenu un symbole international porté par les femmes et les hommes qui désirent signifier leur désapprobation envers la violence faite aux femmes.

Du 25 novembre au 6 décembre.

12 jours contre la violence faite aux femmes.

6 décembre

La Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes a été instituée par le Parlement du Canada en 1991 à la suite du drame survenu à l'École polytechnique de Montréal, où 14 jeunes femmes ont été assassinées le 6 décembre 1989. Simplement parce qu'elles étaient des femmes.